

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: SensaMist Water Hyacinth 32oz
n° CAS	: MIXTURE
Code du produit	: SM-32-HYACINTH
Groupe de produits	: Formule brute

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

1.3. Fournisseur

Vectair Systems Inc.
2095 Spicer Cove, Covington Way Distribution Centre, Memphis, TN 38134, USA
Product development: info@vectairsystems.com
Vectair Systems Inc +1 901 373 7818 (during normal office hours)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INFOTRAC (US & Canada) 1-800-535-5053 | (International) 1-352-323-3500

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 4	H227	Liquide combustible
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H227 - Liquide combustible
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
LIMONENE	LIMONENE (+)-1-méthyl-4-isopropenyl-1-cyclohexène / (+)-4-isopropenyl-1-méthylcyclohexène / (+)-cajéputène / (+)-carvène / (+)-citronène / (+)-para-mentha-1,8-diene / (+)-p-mentha-1,8-diene / (+)-R-limonène / (R)-(+)-4-isopropenyl-1-méthyl-1-cyclohexène / (R)-(+)-limonène / (R)-1-méthyl-4-(1-méthylethényl)cyclohexène / (R)-4-isopropenyl-1-méthyl-1-cyclohexène / (R)-p-mentha-1,8-diene / 1,8-menthadiène, D- / 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)cyclohexène, (R)- / cyclohexène, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (R)- / cyclohexène, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (theta)- / cyclohexène, 4-isopropenyl-1-méthyl- / D-(+)-limonène / dextro-limonène / dextro-para-mentha-1,8-diene / d-limonène / D-para-mentha-1,8-diene / D-p-mentha-1,8-diene / limonène, (R)-(+)- / limonène, D-(+)- / limonène, dextro- / para-mentha-1,8-diene, (R)-(+)- / p-mentha-1,8-diene, (R)-(+)- / p-mentha-1,8-diene, D- / refchole	(n° CAS) 5989-27-5	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
HEXYL CINNAMAL	HEXYL CINNAMAL	(n° CAS) 101-86-0	1 – 5	Skin Sens. 1B, H317
BENZYL SALICYLATE	BENZYL SALICYLATE benzoïque acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester / benzyl 2-hydroxybenzoate / benzyl o-hydroxybenzoate / benzyl ortho-hydroxybenzoate / benzyl salicylate / salicylic acid benzyl ester	(n° CAS) 118-58-1	1 – 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
ETHYL LINALOOL	1,6-nonadien-3-ol, 3,7-diméthyl- / 3,7-diméthyl-1,6-nonadien-3-ol (cis & trans) / 3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol / ethyl linalool	(n° CAS) 10339-55-6	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
HEXYL SALICYLATE		(n° CAS) 6259-76-3	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
DIHYDRO MYRCENOL	2,6-diméthyl-2-octadien-7-en-2-ol / 7-octen-2-ol, 2,6-diméthyl- / dihydromyrcenol	(n° CAS) 18479-58-8	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
ALLYL HEPTOATE		(n° CAS) 142-19-8	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 3 (Voie orale), H301 Acute Tox. 3 (Voie cutanée), H311
ALPHA-ISOMETHYL IONONE	ALPHA-ISOMETHYL IONONE	(n° CAS) 127-51-5	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
LINALYL ACETATE	1,5-diméthyl-1-vinyl-4-hexényl acetate / 1,6-octadien-3-ol, 3,7-diméthyl-, acetate / 3,7-diméthyl-1,6-octadien-3-ol acetate / 3,7-diméthyl-1,6-octadien-3-yl acetate / acetic acid linalool ester / bergamiol / bergamol / bergamot mint oil / ex bois de rose (synthetic) / FEMA No. 2636 / licareol acetate / linalol acetate / linalool acetate / linalyl acetate / linalyl acetate synthetic	(n° CAS) 115-95-7	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
CITRAL	CITRAL	(n° CAS) 5392-40-5	0,5 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
GERANIOL	GERANIOL 2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (E)- / geraniol	(n° CAS) 106-24-1	0,5 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
DAMASCONE DELTA		(n° CAS) 57378-68-4	< 0,5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide combustible.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
---	---

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CITRAL (5392-40-5)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Manitoba	LEMT TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Manitoba	Notations et remarques	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Manitoba	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA	5 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	Body weight eff; URT irr; eye dam; Skin; DSEN; A4
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Terre-Neuve-et-Labrador	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Nouvelle-Écosse	Notations et remarques	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Nouvelle-Écosse	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Ontario	LEMT LMPT	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapour)
Ontario	Notations et remarques	Skin
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
Île-du-Prince-Édouard	Notations et remarques	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Île-du-Prince-Édouard	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Myrcene (123-35-3)		
Colombie-Britannique	Notations et remarques	IARC group 2B carcinogen
Colombie-Britannique	Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
BENZYL ACETATE (140-11-4)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA	10 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Alberta	LEMT TWA	61 mg/m³
Alberta	LEMT TWA	10 ppm
Alberta	Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Alberta	Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

BENZYL ACETATE (140-11-4)		
Colombie-Britannique	LEMT TWA	10 ppm
Colombie-Britannique	Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Manitoba	LEMT TWA	10 ppm
Manitoba	Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Manitoba	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA	10 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	URT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA	10 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Terre-Neuve-et-Labrador	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA	10 ppm
Nouvelle-Écosse	Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Nouvelle-Écosse	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Nunavut	LEMT STEL	20 ppm
Nunavut	LEMT TWA	10 ppm
Nunavut	Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL	20 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA	10 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Ontario	LEMT LMPT	10 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA	10 ppm
Île-du-Prince-Édouard	Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Île-du-Prince-Édouard	Référence réglementaire	ACGIH 2024
Saskatchewan	LEMT STEL	20 ppm
Saskatchewan	LEMT TWA	10 ppm
Saskatchewan	Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes: Colourless to light yellow Colourless White to off-white Colourless to white On exposure to light: turns yellow On exposure to air: turns yellow White
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Floral odour Fruity odour Lemon odour Mild odour Sweet odour Characteristic odour Strong odour Pleasant odour Almost odourless Alcohol odour Peppermint odour
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: ≈ 75,8 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

D-LIMONENE (5989-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423: Acute Oral Toxicity – Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Read-across, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Weight of evidence, Dermal)

CITRAL (5392-40-5)	
ATE CA (Cutané)	2250 mg/kg de poids corporel

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

GERANIOL (106-24-1)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg de poids corporel (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Rabbit, Experimental value, Dermal)
ATE CA (oral)	3600 mg/kg de poids corporel
HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE (101-86-0)	
DL50 orale	3100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	3100 mg/kg de poids corporel
ALLYL HEPTOATE (142-19-8)	
ATE CA (oral)	218 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	810 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
BENZYL SALICYLATE (118-58-1)	
DL50 orale rat	3031 – 3339 mg/kg de poids corporel (EU Method B.1: Acute Toxicity (Oral), Rat, Male/female, Read-across, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	2200 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel (EU Method B.3: Acute toxicity (dermal), 24 h, Rabbit, Male/female, Read-across, Dermal, 14 day(s))
ATE CA (oral)	2200 mg/kg de poids corporel
DAMASCONE DELTA (57378-68-4)	
DL50 orale	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	1400 mg/kg de poids corporel
DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)	
ATE CA (oral)	3600 mg/kg de poids corporel
ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
DL50 orale	5000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

D-LIMONENE (5989-27-5)	
CL50 - Poissons [1]	720 µg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	0,36 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	150 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Read-across, GLP)
FBC - Poissons [1]	864,8 – 1022 (Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 37 °C)

GERANIOL (106-24-1)	
CL50 - Poissons [1]	22 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Danio rerio, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	10,8 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
Algues ErC50	13,1 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,6 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,85 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, Calculated value)

LINALYL ACETATE (115-95-7)	
CL50 - Poissons [1]	11 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Cyprinus carpio)
CE50 - Crustacés [1]	15 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	16 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Scenedesmus subspicatus)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,93 (Experimental value)

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)	
CL50 - Poissons [1]	1,03 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	1,16 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	1,29 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Experimental value, GLP)
FBC - Poissons [1]	1170 (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 28 day(s), Danio rerio, Flow-through system, Fresh water, Read-across, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,75 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)

DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Estimated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	3,29 g O ² /g substance

GERANIOL (106-24-1)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

LINALYL ACETATE (115-95-7)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.

ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($4 \geq \text{Log Kow} \leq 5$).
FBC - Poissons [1]	864,8 – 1022 (Pisces, QSAR, Fresh weight)

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 37 °C)
GERANIOL (106-24-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,6 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,85 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, Calculated value)
LINALYL ACETATE (115-95-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,93 (Experimental value)
BENZYL SALICYLATE (118-58-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation (500 ≤ BCF ≤ 5000).
FBC - Poissons [1]	1170 (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 28 day(s), Danio rerio, Flow-through system, Fresh water, Read-across, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,75 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)
DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Estimated value)
ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available.

12.4. Mobilité dans le sol

D-LIMONENE (5989-27-5)	
Écologie - sol	Adsorbs into the soil.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 37 °C)
GERANIOL (106-24-1)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,85 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,6 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
LINALYL ACETATE (115-95-7)	
Écologie - sol	Adsorbs into the soil.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,93 (Experimental value)
BENZYL SALICYLATE (118-58-1)	
Tension de surface	69 mN/m (20 °C, 0.004 g/l, EU Method A.5: Surface tension)
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,75 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method)
DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)	
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Estimated value)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN3082
Groupe d'emballage (TDG) : III - Danger faible
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 9 - Classe 9 - Produits, matières ou organismes divers
Description document de transport (TMD) : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HEXYL CINNAMAL ; HEXYL SALICYLATE(6259-76-3)), 9, III
Désignation officielle pour le transport (TMD) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. HEXYL CINNAMAL ; HEXYL SALICYLATE(6259-76-3)
Étiquettes de danger (TDG) : 9 - Produits, matières ou organismes divers



Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3).
(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :
a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.;
b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.;
c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.;
d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.;
e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport.
(2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L
Quantités exemptées (TDG) : E1

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 3082
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (IMDG)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HEXYL CINNAMAL ; HEXYL SALICYLATE(6259-76-3)), 9, III, POLLUANT MARIN
Classe (IMDG)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - matières faiblement dangereuses

IATA

N° UN (IATA)	: 3082
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Description document de transport (IATA)	: UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (HEXYL CINNAMAL ; HEXYL SALICYLATE(6259-76-3)), 9, III
Classe (IATA)	: 9 - Miscellaneous Dangerous Substances and Articles
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Low danger

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

METHYL IONONE GAMMA (127-51-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

D-LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CITRAL (5392-40-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

GERANIOL (106-24-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE (101-86-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

HEXYL SALICYLATE (6259-76-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

LINALYL ACETATE (115-95-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

ALLYL HEPTOATE (142-19-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

DAMASCONE DELTA (57378-68-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

ETHYL LINALOOL (10339-55-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

METHYL IONONE GAMMA (127-51-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

D-LIMONENE (5989-27-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

CITRAL (5392-40-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

GERANIOL (106-24-1)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE (101-86-0)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

HEXYL SALICYLATE (6259-76-3)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

LINALYL ACETATE (115-95-7)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

ALLYL HEPTOATE (142-19-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

BENZYL SALICYLATE (118-58-1)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SensaMist Water Hyacinth 32oz

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

DAMASCONE DELTA (57378-68-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

DIHYDRO MYRCENOL (18479-58-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

ETHYL LINALOOL (10339-55-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10/01/2024

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

SDS Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.